



NON LA BATAILLE POUR UN DEUXIÈME NR À GRDF N'EST PAS TERMINÉE ! ELLE NE FAIT QUE COMMENCER !

Le 3 novembre, la Directrice Générale et les organisations syndicales ont communiqué leurs analyses de l'accord mesures salariales soumis à la signature jusqu'au 18 novembre.

La **Directrice** annonce qu'elle va consacrer environ 12 % de sa masse salariale à l'impact que l'ensemble des mesures de branche et d'entreprise auront en 2023.

La **CFDT, FO et la CFE-CGC** écrivent que la CGT a choisi d'agir seule en fin de négociation. Elles omettent de dire que ce sont elles qui ont abandonné la revendication intersyndicale commune du deuxième NR pour tous après à peine une semaine de négociation. Dans le même temps, les quatre OS continuent de le revendiquer à Enedis.

LES NÉGOCIATEURS CGT, EUX, ONT MAINTENU LA REVENDICATION DE CE DEUXIÈME NR JUSQU'AU BOUT CAR C'EST LE MANDAT QUE LE PERSONNEL LEUR A CONFIE.

1	Total des mesures collectives et pérennes (Branche + GRDF)*	Contexte économique Inflation cumulée 2021-2023
	Moins de 6,5 %	12%

*3,3 % de SNB, 0,76 % de revalorisation des coefficients de NR, 2,3 % de NR pour tous

2 La **Prime de Partage de la Valeur de 1.000 euros** annoncée pour 2023, en plus de ne pas être pérenne, ne peut pas être considérée comme de la rémunération selon la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022.

<p>3 Les 2,2 % consacrés aux avancements et aux GF ne sont pas des éléments qui ont vocation à compenser de manière exceptionnelle la perte de pouvoir d'achat. Comme chaque année, ils doivent servir à récompenser l'engagement au quotidien, la montée en compétences ou en qualifications, les résultats.</p>	<p>En plus de les utiliser pour tout cela, la Direction s'en sert également pour des mesures liées au handicap, à l'éga-pro, à l'astreinte, à la mobilité et maintenant aux NR à l'embauche.</p> <p>Et on voudrait vous faire croire que ce sont des mesures exceptionnelles liées à l'inflation ?</p>
---	---

A la fin du 1er trimestre 2022, la Direction, le Conseil d'Administration et Engie ont validé le **doublement des dividendes en 2022 jusqu'à atteindre 518 millions d'euros.**

Pourtant l'inflation avait déjà explosé, la crise en Ukraine avait déjà commencé et la place du gaz était déjà remise en question en France. Ca ne les a pas empêchés de servir l'actionnaire !

Quand on agit de la sorte, on n'a pas le droit de dire qu'il n'y a plus assez d'argent pour le personnel. On a le **devoir moral d'accorder un 2e NR dédié à compenser l'inflation POUR TOUS LES AGENTS !**

Dès le 7 novembre, la CGT appelle les gaziers de GRDF à continuer à se mobiliser, à se mettre en grève, à se réunir en Assemblées Générales pour décider des actions à mener sur tout le territoire avec, pour commencer, un premier temps fort le 8 novembre !

**PARTOUT OÙ CELA EST POSSIBLE, DES ACTIONS DOIVENT ÊTRE
MENÉES CONJOINTEMENT AVEC NOS COLLÈGUES D'ENEDIS
QUI APPELLENT EN INTERSYNDICALE À SE MOBILISER
POUR AU MOINS UN DEUXIÈME NR POUR TOUS !**

